This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ALVMNVS BOOK FVND

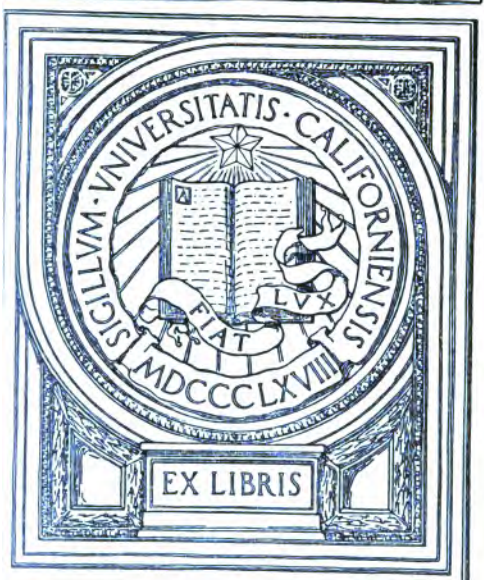

Manufactured by

Pierre BOUVIER

PRÊTRE

L'EXÉGÈSE DE M. LOISY

LES DOCTRINES — LES PROCÉDÉS

PARIS. — 6e

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

1903

Pierre BOUVIER

PRÊTRE

L'EXÉGÈSE DE M. LOISY

LES DOCTRINES — LES PROCÉDÉS

PARIS. — 6e

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

1903

Permis d'imprimer à Paris.

Paris, le 27 Février 1903.

G. Lefebvre,
Vic. gén.

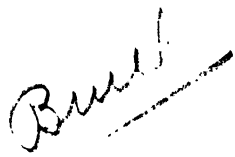

BR121
L64B6

L'EXÉGÈSE DE M. LOISY

Une condamnation portée par Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris, condamnation à laquelle se sont associés déjà plusieurs évêques de France (1), vient de frapper le livre que M. Loisy a publié sous ce titre : *L'Évangile et l'Église.*

Ce jugement, rendu pour satisfaire à l'une des obligations les plus graves de la charge pastorale (2), fait désormais autorité et s'impose au respect de tous les catholiques.

Si le livre ne contenait que des idées particulières à son auteur, il n'y aurait peut-être pas lieu d'y insister autrement. Mais on répète de toutes parts qu'il reflète dans ses pages la pensée d'une école nouvelle d'exégèse, dont M. Loisy serait le principal inspirateur et

(1) S. E. le Cardinal Perraud, évêque d'Autun ; Mgr l'archevêque de Cambrai ; NN. SS. les évêques d'Angers, de Nancy, de Perpignan.

(2) *Ordinarii, etiam tanquam Delegati Sedis Apostolicæ, libros, aliaque scripta noxia in sua Diœcesi edita vel diffusa proscribere et è manibus fidelium auferre studeant.* (*Constit. Officiorum ac munerum*, Decr. gen. Tit. I, c. x, n. 29.)

M305728

dont les adhérents assez répandus deviennent de plus en plus nombreux. On assure que l'ouvrage est regardé comme une sorte de manifeste, où se trouve condensée la substance de théories longuement élaborées et habilement propagées (1). De ce point de vue, il prend une véritable importance et mérite d'attirer l'attention.

D'ailleurs, si la publication de ce livre est un fait profondément regrettable, je serais tenté de dire : *Felix culpa !* et je ne serais pas éloigné d'y voir un mal permis par la Providence pour en faire sortir un bien.

En constatant à quelles extrémités peuvent conduire les principes et les procédés de la nouvelle école, il est impossible aujourd'hui de ne pas ouvrir les yeux et de ne pas avouer que nous sommes en face d'un véritable péril doctrinal. Ce n'est pas impunément qu'on abandonne la ligne droite de l'orthodoxie, et qu'on cesse de marcher à la lumière de la Tradition catholique.

Heureux, si ceux qui se sont aventurés sur ces routes dangereuses reconnaissent enfin leurs illusions et se disent que, sur le bord d'un abîme, la vraie prudence comme le vrai courage ne consistent plus à avancer mais à reculer ! Heureux, si après avoir « réprouvé toutes les erreurs qu'on a pu déduire » d'un pareil ouvrage, ils réprouvent également les erreurs qui y sont manifestement contenues !

Nous n'entreprenons point ici une réfutation en règle. Il faudrait pour cela analyser dans tous ses re-

(1) « Ce livre me paraît dans son ensemble, et si on en supprime certaines pages des deux premiers chapitres qui sont absolument regrettables, ce qui a été écrit de plus puissant et de plus beau en théologie historique depuis le cardinal Newman. » Abbé NAUDET, *Justice sociale*, 10 janvier 1903.

plis une mentalité spéciale, où l'on a très justement signalé l'influence néfaste de l'hégélianisme (1). Au risque d'atteindre moins directement l'auteur et ses disciples, nous nous plaçons d'emblée sur le terrain catholique et nous parlons le langage de la philosophie chrétienne.

Du reste M. Loisy n'a pas cru devoir procéder par voie de démonstration. Son livre, écrit à l'occasion de leçons publiées par M. Harnack, le trop célèbre professeur de Berlin, paraît se présenter comme l'exposition d'un système, et nous donne l'ensemble des conclusions où l'ont conduit ses recherches et ses réflexions sur l'Évangile et l'Église. Il nous suffira de dégager ces conclusions, les unes nettement exprimées, les autres plutôt enveloppées dans une composition aux contours indécis, qui ne permet de distinguer ni où commence ni où s'arrête la pensée personnelle de l'auteur. C'est la remarque déjà faite par Mgr l'évêque d'Autun : « La méthode employée dans ce livre est, si je puis m'exprimer de la sorte, essentiellement fuyante et nuageuse. Presque à chaque page, on se demande si l'auteur a voulu dire telle chose ou le contraire ; s'il entend répondre aux objections du professeur protestant dont il analyse les conférences sur « l'Essence du Christianisme », ou bien s'il se les approprie tout en essayant soit de les atténuer, soit de les accommoder tant bien que mal aux enseignements traditionnels de la théologie catholique. » (*Lettre du 2 février 1903.*)

De là pour le critique un véritable embarras, arrêté qu'il est, pour ainsi dire, à tout instant par la crainte d'attribuer à l'auteur une pensée qui n'est pas absolu-

(1) Voir Études, 20 janvier 1903.

ment la sienne. Malgré l'étude la plus consciencieuse, je n'ose encore me flatter d'avoir débrouillé ce chaos. Dans le doute, j'ai renoncé à relever certains passages qui ont dû cependant offusquer plus d'un lecteur. On voudra bien excuser ces lacunes.

Après avoir esquissé rapidement les Doctrines du livre, j'en indiquerai en quelques mots les Procédés.

I

Les Doctrines.

On peut rassembler sous trois chefs les points principaux sur lesquels M. Loisy veut bien nous faire connaître sa pensée : Jésus-Christ, l'Église, les Sacrements.

1° JÉSUS-CHRIST

Le Messie. — Nous pensions jusqu'ici que Jésus était le Messie, c'est-à-dire le Christ, promis à l'origine du monde et attendu de génération en génération par Israël ; que son rôle, dès son apparition au milieu des hommes et pendant toute la durée de sa vie mortelle, était précisément celui du Messie qu'avaient annoncé les prophètes.

Aussi nous n'éprouvions aucune surprise quand nous lisions, dans l'Évangile, les témoignages que lui rendaient ses contemporains et qu'il se rendait à lui-même.

André dit à Simon son frère : « Nous avons trouvé le Messie », « ce qui signifie le Christ », ajoute saint Jean (1).

Philippe rencontre Nathanael et lui dit : « Nous avons trouvé celui dont Moïse a parlé dans la Loi et que les prophètes ont annoncé (2). »

(1) Joan., I, 41.
(2) Joan., I, 45.

Nathanael s'adressant à Jésus lui dit : « Maître, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le Roi d'Israël (1). »

Quand Jean-Baptiste fait demander à Jésus s'il est celui qui doit venir ou s'il faut en attendre un autre, Jésus se contente de faire rapporter au Précurseur les prodiges qu'il opère. Ce sont précisément les prodiges qui, d'après les prophètes, doivent caractériser le Messie.

La Samaritaine ayant dit à Jésus : « Je sais que le » Messie — celui qu'on appelle Christ — va venir ; lors- » qu'il sera venu il nous instruira de toutes choses », Jésus répond : « Je le suis, moi qui vous parle » (2).

Saint Pierre, dans une circonstance solennelle, proclame sa foi : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu » vivant. » Et Notre-Seigneur de le féliciter et de l'appeler bienheureux (3).

Le grand prêtre adjure Jésus de lui dire s'il est le Christ, Fils du Dieu vivant ; il répond : « Vous l'avez dit, je le suis (4). »

Pilate propose aux Juifs de choisir entre Barabbas et Jésus « qui est appelé Christ (5). »

Malgré tous ces témoignages dont le sens si naturel et si clair n'avait jamais fait l'objet d'un doute, M. Loisy affirme que Jésus, pendant sa vie sur la terre, n'était pas encore Messie. Quoi qu'en aient pensé ceux qui l'entouraient et quoi qu'il en ait dit lui-même, il n'était alors qu'un Messie en espérance, une sorte de prétendant, qui vivait dans l'attente de son propre avènement. Le royaume qu'il annonçait n'était en

(1) Joan., I, 49.
(2) Joan, IV, 25-26.
(3) Matth., XVI, 16.
(4) Matth., XXVI, 63; Marc., XIV, 61.
(5) Matth., XXVII, 17.

effet que le royaume final des élus dans la gloire, et son rôle de Messie devait consister un jour dans la présidence de cette société bienheureuse. Mais il faut citer : « Comme le royaume est essentiellement à venir, le rôle de Messie est essentiellement eschatologique (p. 53). » Ainsi « le ministère de Jésus (en ce monde) n'était que préliminaire au royaume des cieux et au rôle propre de Messie... Puisque la nouvelle Jérusalem n'existait pas, le pouvoir messianique n'avait pas lieu de s'exercer. Jésus avait donc devant lui la perspective de son propre avènement (*ibid*). » Bref, « ce fut la résurrection seule qui fit le Christ et l'établit sur son trône de gloire (p. 69). »

Mais cette interprétation bizarre de l'idée messianique, dont le premier tort est de rompre sans raison avec la tradition chrétienne, n'est que pour en préparer une autre tout autrement grave et radicale.

Le Fils de Dieu. — Voilà dix-neuf siècles que les générations passent devant Jésus-Christ, en proclamant qu'il est le Verbe incarné, en affirmant sa personnalité divine, en l'adorant comme le véritable Fils de Dieu, consubstantiel à son Père. Cette croyance séculaire, qui est la base même du Christianisme, va-t-elle au moins trouver grâce devant la critique fantaisiste de M. Loisy ? Je voudrais pour tout au monde m'être mépris sur sa pensée. Dix fois peut-être j'ai lu et relu ces pages, en cherchant une explication afin de pouvoir écarter le sens qui se présentait trop naturellement de lui-même. Que d'autres jugent et prononcent ! On vient de voir comment le critique entend la fonction de Messie, cette fonction que Jésus n'eut pas à remplir ici-bas et qui ne devait lui être conférée qu'à son entrée

dans le royaume du ciel. Or, nous dit-il, le titre de Fils de Dieu est l'équivalent du titre de Messie ; la dignité de Fils de Dieu n'est que la conséquence de la fonction et de la dignité du Messie. Si Jésus est Fils de Dieu, ou plutôt si pendant sa vie sur la terre il doit devenir Fils de Dieu, ce n'est qu'en raison du rôle exceptionnel et suréminent qu'il aura un jour à remplir. Mais c'est ici ou jamais qu'il faut citer textuellement : « En tant que le titre de Fils de Dieu appartient exclusivement au Sauveur, il équivaut à celui de Messie (1), il se fonde sur la qualité de Messie ; il appartient à Jésus... à raison de sa fonction providentielle et comme à l'unique agent du royaume céleste... L'idée de la filiation divine était liée à celle du royaume ; elle n'a de signification propre, en ce qui regarde Jésus, que par rapport au royaume à instituer... L'unique ordonnateur du royaume est le Fils par excellence, non parce qu'il a appris à connaître et qu'il a révélé la bonté du Père, mais parce qu'il est l'unique vicaire de Dieu pour le royaume des cieux (p. 57). »

Ainsi, il n'y a plus de doute possible, le titre de Fils de Dieu n'est que la désignation d'une fonction honorifique, d'une dignité purement extérieure, et on nous affirme que ni les Juifs, ni Jésus lui-même, ne l'ont jamais compris autrement : « L'on trouverait sans peine dans l'Evangile plus d'un passage d'où il résulte que le titre de Fils de Dieu était pour les Juifs et pour le Sauveur lui-même l'équivalent de celui de Messie (p. 42). Quel qu'ait été le travail intérieur qui a produit cette conscience de la filiation divine, il est

(1) C'est là une théorie d'origine protestante. Cf. Lichtenberger. *Encyclopédie des Sciences Religieuses* t. III, art. *Christologie*, p. 130 : « Le mot Fils de Dieu (dans l'Evangile) est absolument synonyme de Messie. »

sûr que tous ceux qui ont entendu Jésus, l'ont identifiée à la conscience messianique. Il est assez téméraire aujourd'hui de soutenir que la signification essentielle du titre de Fils de Dieu était autre pour le Christ lui-même (p. 43). »

On nous fait même remarquer que « pas plus à Jérusalem qu'en Galilée, Jésus n'avait dit ouvertement qu'il était le Christ, Fils de Dieu (p. 52). » A vrai dire, ajoute-t-on, « il paraît indubitable que le Sauveur a été condamné à mort pour avoir affecté des prétentions à la royauté d'Israël, c'est-à-dire au rôle de Messie, mais, autant qu'on en peut juger d'après les souvenirs traditionnels, ce point même ne put être établi que par son aveu devant le grand prêtre d'abord, puis devant Pilate (p. 52). »

Comment, Jésus n'a pas dit, avant sa Passion, qu'il était le Fils de Dieu, Dieu lui-même ? Mais les Juifs un jour veulent le tuer parce qu'il appelait Dieu son Père et qu'il se donnait pour l'égal de Dieu : *Quia Patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo* (1). C'est à cette affirmation, bien des fois répétée sans doute, que les Juifs font allusion lorsqu'ils réclament sa mort au tribunal de Pilate : « Nous avons une loi, disent-ils, et selon cette loi il doit mourir, car il s'est dit Fils de Dieu » : *Quia Filium Dei se fecit.*

Comment, Jésus ne s'est pas dit Fils de Dieu avant sa Passion ? Mais vous avez donc oublié ce dialogue avec l'aveugle-né : « Jésus lui dit : « Crois-tu au Fils de » Dieu ? » Il répondit : « Qui est-il, Seigneur, afin » que je croie en lui ? » Jésus lui répondit : « Tu l'as » vu et c'est lui-même qui te parle. — Je crois, Sei-

(1) Joan., v, 18.

« gneur, » dit-il. Et se jetant à ses pieds il l'adora (1). »

Comment, Jésus ne voyait dans ce titre de Fils de Dieu qu'une désignation honorifique, et ne s'est pas dit Fils de Dieu, avant sa Passion ? Mais vous n'avez donc jamais lu ou vous n'avez jamais compris cette page de saint Jean ? « On célébrait à Jérusalem la fête de la Dédicace : c'était l'hiver ; et Jésus se promenait dans le temple, sous le portique de Salomon. Les Juifs l'entourèrent donc et lui dirent : » Jusques à quand tiendrez-vous notre esprit en suspens ? » Si vous êtes le Christ, dites-le-nous franchement. » Jésus leur répondit : « Je vous l'ai déjà dit et vous ne me » croyez pas : les œuvres que je fais au nom de mon » Père rendent témoignage de moi ; mais vous ne me » croyez pas, parce que vous n'êtes point mes brebis. » Mes brebis entendent ma voix... Mon Père qui me les » a données est plus grand que tous... *Mon Père et moi* » *nous sommes un.* » Les Juifs ne se méprirent pas sur le sens de ce langage, puisqu'à l'instant ils voulurent le lapider comme un blasphémateur qui venait de se dire Dieu (2).

Comment, Jésus ne s'est pas dit Fils de Dieu avant sa passion ? Mais de quelle façon expliquer alors ces protestations de foi consignées à tant de reprises dans l'Evangile ? C'est Jean-Baptiste qui s'écrie : « Celui-là est le Fils de Dieu ! » C'est Nathanael, c'est Pierre, qui lui disent : « Vous êtes le Fils de Dieu ! » C'est Marthe qui lui répond : « Oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, Fils de Dieu, qui devait venir en ce monde ».

Je renonce à compter les pages de l'Evangile qu'il faudrait supprimer pour affirmer que Jésus ne s'est pas

(1) Joan., IX, 35-38.
(2) Joan., X, 22-33.

dit Fils de Dieu, au cours de sa vie publique ; pour prétendre que les Juifs ne l'ont pas compris, quand maintes fois ils lui font un crime de cette affirmation. Et je ne parle pas du témoignage que lui rend solennellement son Père, disant du haut du ciel, dans une double circonstance : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; » je ne parle pas des œuvres divines qu'il accomplit lui-même pour autoriser son enseignement et pouvoir dire à ceux qui hésitent encore : « Si vous ne croyez pas ma parole, du moins croyez mes œuvres. »

Mais, engagé dans cette voie de négation, M. Loisy ne s'arrêtera pas. Après avoir contesté à Jésus sa Filiation divine, il lui enlève les caractères de la Divinité.

Est-il Dieu, ce Christ à qui il a fallu tout un travail intérieur pour prendre tardivement conscience de sa propre dignité ? « L'âme de Jésus, nous dit-on, s'étant élevée par la prière, la confiance et l'amour au plus haut degré d'union avec Dieu, l'idée de la vocation messianique a couronné comme naturellement ce travail intérieur (p. 56). »

Est-il Dieu, ce Christ dont le regard est incapable de pénétrer l'avenir ? Le critique nous affirme « qu'il n'était ni *possible*, ni utile que l'avenir de l'Eglise fût révélé par Jésus à ses disciples (p. 113), » que « ce peut être une hypothèse gratuite, au point de vue historique, d'attribuer à Jésus la prévision des modifications que sa doctrine devait subir au cours des siècles (p. 62). »

Est-il Dieu, ce Christ dont la raison est sujette à des défaillances et dont la logique est prise en défaut ? C'est à propos d'un discours prononcé par Notre-Seigneur que M. Loisy écrit : « Les théologiens catholiques ont établi que l'infaillibilité de l'Eglise s'applique

aux définitions dogmatiques, non aux considérations qui les ont motivées... Une distinction du même genre ne serait pas inutile pour le Nouveau Testament, où l'on voit la résurrection des morts démontrée par le texte : « Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob (p. 168). » Encore une fois, c'est Notre Seigneur qui parle et que M. Loisy se permet ainsi de redresser.

Est-il Dieu, ce Christ convaincu d'illusion, ce Christ qui s'est imprudemment compromis, en annonçant comme tout prochain le Règne de Dieu qui, après dix-neuf siècles, serait encore à réaliser? D'après M. Loisy, le Règne de Dieu, le Royaume du ciel, dont la prédiction remplit, peut-on dire, l'Evangile, ne serait pas, comme la tradition l'a entendu, l'intronisation de Dieu dans les âmes, règne qui commence ici-bas par la grâce, les vertus et les dons surnaturels, qui se manifeste par l'établissement, la diffusion et l'action sanctifiante de l'Église, et qui se consomme par la société des élus dans la gloire éternelle (1). Non, c'est exclusivement le royaume final des élus. Or Jésus annonce que « le royaume des cieux est proche. Il assure à ses disciples que plusieurs d'entre eux vivront quand arrivera le royaume (p. 5). » C'est cette persuasion de l'arrivée toute prochaine du Royaume qui explique, nous dit-on, une grande partie des enseignements du maître. « Rien de plus facile à déterminer historiquement que l'attitude de Jésus à l'égard du monde, des biens terrestres, du droit humain, de la civilisation. La perspective du royaume prochain devait lui inspirer, vis-à-vis de toutes ces choses, une espèce de dédain, et les textes ne laissent pas le moindre doute sur ses sentiments (p. 22-23). »

(1) Cf. *Catech. Trid.* P. IV, c. XI; Franzelin, *Theses de Ecclesia Christi*, *opus posth.*, th. VII.

Cette « perspective aide à comprendre pourquoi il exige de tous ceux qui aspirent au royaume, non la disposition à sacrifier éventuellement leurs biens et leurs affections de famille à l'intérêt supérieur du salut, mais à tout quitter immédiatement pour le suivre... Il ne s'agit pas seulement d'être exempt d'avarice et de soucis temporels, mais d'abandonner les richesses et les occupations de ce monde... Ce n'est pas seulement le souci inquiet pour les besoins corporels, c'est le travail même qui est défendu et déconseillé (p. 25). Jésus recommande à ses disciples, sans la moindre hésitation, d'aimer leurs ennemis, de faire du bien à ceux qui les persécutent, de tendre la joue aux soufflets et d'abandonner la tunique à qui veut prendre le manteau... A quoi bon réclamer un droit dans le temps quand on est si près de la justice éternelle ?... C'est dans le même esprit que Jésus traite avec les puissances établies... Il n'est pas en révolte contre César, mais il sait que la puissance de l'homme est près de finir (p. 31). »

Ainsi, à entendre M. Loisy, la prophétie est claire, elle est répétée sous toutes les formes, et, dans la conviction profonde que l'événement lui donnera raison, Jésus n'hésite pas à régler sur cette assurance la conduite et les affaires des disciples qui s'en rapportent à lui.

Eh bien, Jésus ne fut pas plus heureux que ces prophètes vulgaires qui ont escompté de nos jours la crédulité publique, en annonçant, les uns au nom du ciel, les autres au nom de l'enfer, mais tous à brève échéance, le grand coup libérateur, et qui n'ont jamais manqué de trouver des naïfs dont la simplicité béate s'attachait à ces fantômes d'espérance. Pour les apôtres, comme pour ceux-ci, la déconvenue fut complète. « Jésus, nous dit-on,

annonçait le royaume et c'est l'Eglise qui est venue (111). » On en fut bientôt réduit à prendre un parti définitif, et il parut nécessaire qu'à cet enseignement « on fît toutes les modifications réclamées par le changement des circonstances, pour accommoder à la condition d'un monde qui durait, ce qui avait été dit à un monde censé près de finir (p. 26). »

En vérité, le cœur se soulève en lisant ces pages : ce qu'on nous donne pour une interprétation historique de l'Évangile n'en est que la parodie sacrilège.

Non, non, je ne reconnais pas un Dieu dans ce Christ qui s'ignore, puisqu'il lui faut un travail intérieur pour prendre une conscience tardive de sa dignité ; dans ce Christ qui raisonne à contre-sens de la logique ; dans ce Christ qui est incapable de pénétrer l'avenir et qui hasarde, au risque de se couvrir de ridicule, des prédictions démenties par l'événement.

On dit qu'au fond des sanctuaires chrétiens de l'Orient, parmi plusieurs autres peintures qui décorent l'abside, il est une représentation qu'on découvre souvent. Un évêque, saint Pierre d'Alexandrie, apparaît étonné et comme dans la stupeur. Devant lui se tient Jésus-Christ, nu et transi de froid. L'évêque interroge d'un regard plein d'émotion, et Jésus-Christ lui répond : « C'est Arius, l'impie Arius qui m'a dépouillé de ma tunique (1). »

Hélas ! en voyant le Christ que nous présente M. Loisy, ce Christ découronné et dépouillé de ses attributs divins, je l'avoue, j'ai éprouvé quelque chose de la stupeur qui envahissait l'évêque d'Alexandrie ; il m'a semblé entendre sortir des lèvres du Sauveur une plainte douloureuse comme celle que lui arrachaient jadis les

(1) Cf. Card. Pie, Ire instr. synod.

négations d'Arius, et c'est pour répondre à cette plainte que j'écris ces lignes, où l'on verra surtout une protestation de foi.

La Rédemption. — Non content d'avoir ainsi faussé la notion historique et traditionnelle du Messie, d'avoir dénaturé le dogme fondamental de la Divinité de Jésus-Christ, M. Loisy s'en prend à la doctrine catholique de la Rédemption.

A l'en croire, c'est saint Paul qui le premier en aurait émis l'idée, et aurait découvert à la mort de Jésus « un sens et une efficacité » que personne n'avait soupçonnés jusqu'à lui. « La parole de Paul aux Corinthiens : « Je vous ai transmis ce que j'ai reçu » moi-même, à savoir que le Christ est mort pour nos » péchés... et qu'il est ressuscité le troisième jour » ne garantit aucunement que l'idée expiatrice ait existé dès l'origine avec la netteté que lui donne l'enseignement paulinien (p. 69). Quant à l'idée que, le mal et le péché réclamant un châtiment, il y a dans la souffrance du juste une expiation qui purifie... c'est une conception symbolique où il ne faut pas trop se presser de voir l'expression d'une vérité absolue, indestructible, sous cette forme particulière, dans la conscience du genre humain. Cette conception mixte est dans le second Isaïe ; il n'est pas autrement prouvé qu'elle appartienne à l'enseignement de Jésus et à la foi de la première communauté (p. 71). »

Mais y a-t-on pensé ? Si cette conception n'appartient pas à la foi de la première communauté, elle n'appartient à la foi d'aucune génération catholique. La croyance de l'Église n'éprouve pas de telles variations. Nous croyons aujourd'hui tout ce que croyait la pre-

mière communauté, mais nous ne croyons que ce qu'elle a cru. « Toutes les fois, disait Bossuet, qu'on trouvera une doctrine établie dans toute l'Église catholique, ce ne sera que par erreur qu'on croira qu'elle est nouvelle (1) ».

D'ailleurs, n'objectez pas à M. Loisy cette parole si explicite de Notre-Seigneur rapportée par saint Marc : « Le Fils de l'homme est venu donner sa vie pour le rachat d'un grand nombre » ; car il vous répondra, sans hésiter, que « ce passage de Marc a toute chance d'avoir été influencé par la théologie de Paul (p. 71-72). »

Mais ce n'est pas seulement dans saint Marc, c'est encore dans saint Matthieu qu'on lit cette déclaration : « Le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie pour un grand nombre. » (xx, 28.) Saint Matthieu a-t-il été, lui aussi, « influencé par la théologie de Paul ? »

Ne lui objectez pas davantage les paroles également formelles de Notre-Seigneur, instituant la Sainte Eucharistie et présentant le calice à ses apôtres en leur disant : « Ceci est mon sang, le sang de la (nouvelle) alliance (2), qui sera versé pour vous (3) et pour un grand nombre (4), en rémission des péchés (5) » ; car il écartera d'un mot ces textes sacrés, comme il a écarté la parole consignée dans saint Marc, en déclarant que « l'on peut en dire autant des récits de la dernière cène (p. 72). »

Enfin, ne lui parlez pas des épanchements de Notre-

(1) *Hist. des Variat.*, l. XV, c. XCVI.
(2) Matth., Luc.
(3) Luc.
(4) Matth., Luc.
(5) Matth.

Seigneur avec ses apôtres, où il leur déclarait que le Fils de l'homme devait souffrir, de la part des Anciens, des Scribes et des Princes des prêtres, être mis à mort et ressusciter le troisième jour (Matth. XVI, 21; Marc, VIII. 31); ne lui rappelez pas cette conversation dans laquelle il leur disait : « Nous allons à Jérusalem où le Fils de l'homme doit être mis à mort et où tout doit être consommé (Matth. XX, 19); » car il vous répondra probablement : En effet « Jésus est censé avoir entretenu plusieurs fois ses disciples du sort qui l'attendait en tant que Messie; mais l'énoncé général de ces discours, où n'apparaît aucune sentence formellement reconnue comme parole du Seigneur, étant calqué sur les faits accomplis et sur le thème de la prédication chrétienne primitive, une telle assertion complique la difficulté plutôt qu'elle ne l'éclaircit (p. 51). »

S'il faut ainsi écarter tous les passages de l'Évangile où Notre-Seigneur annonce qu'il doit souffrir et mourir pour le salut des hommes, nous ne voyons pas ce que nous conserverons encore du texte sacré. Saint Jean a consigné plusieurs discours où Jésus parle en termes très transparents de sa mort et même de son crucifiement : « De même que Moïse éleva le serpent dans le désert, ainsi il faut que le Fils de l'homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui, ait la vie éternelle (III. 14.); — Quand vous aurez élevé le Fils de l'homme, alors vous connaîtrez qui je suis (VIII, 26); — Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis... Je donne ma vie pour mes brebis... Le Père m'aime parce que je donne ma vie... personne ne me l'ôte, mais je la donne moi-même (X, 11-18). »

Les trois autres évangélistes, saint Matthieu (XXI, 33-41), saint Marc (XIII, 1-13), saint Luc (X, 9-19), ont

reproduit cette parabole où Jésus racontait aux Princes des prêtres et aux Scribes, qu'un père de famille envoya son fils surveiller sa vigne, mais que les vignerons le saisirent, le maltraitèrent et le mirent à mort. Les auditeurs ne s'y méprirent pas, ils comprirent que Jésus les désignait, aussi cherchèrent-ils le moyen de s'emparer de lui ; seule la crainte du peuple les arrêta.

Ailleurs, les évangélistes rappellent que Jésus prédit à ses apôtres, les mauvais traitements qu'ils auraient à subir, et qu'il en donna cette raison que le disciple n'est pas au dessus du maître, laissant clairement entendre qu'il devait endurer avant eux les supplices et la mort (Matth. x, 24; Luc, vi, 40).

Comment, après cela, mettre encore en doute « que l'idée de la mort expiatrice ait existé, dès l'origine, avec la netteté que lui donne l'enseignement paulinien et qu'elle appartienne à l'enseignement de Jésus ? »

La Résurrection. — Il faudrait montrer maintenant comment M. Loisy apprécie le fait historique de la Résurrection de Jésus-Christ. Tous les apologistes de tous les siècles ont vu dans ce fait, dont la réalité défie la critique la plus habile et la plus malveillante, une preuve irréfragable de la Divinité du Sauveur. En vain les sophistes sont venus les uns après les autres essayer de renverser ce fondement granitique de notre foi. Les explications qu'ils ont proposées restent comme un témoignage de la faiblesse humaine en face de la force divine. Or, ni les démonstrations si lumineuses de nos docteurs catholiques, ni les échecs réitérés des sophistes, ne suffisent à convaincre M. Loisy. Il écrit : « Le message de Pâques, c'est-à-dire la découverte du

tombeau vide et les apparitions de Jésus à ses disciples, en tant que l'on tient ces faits pour des preuves physiques de la résurrection, n'est pas un argument indiscutable et d'où il résulte avec une entière certitude, pour l'historien, que le Sauveur est corporellement ressuscité. Le cas donné ne comportait pas de preuve complète. Le Christ ressuscité n'appartient plus à l'ordre de la vie présente, qui est celui de l'expérience sensible, et par conséquent la résurrection n'est pas un fait qui ait pu être constaté directement et formellement... Le tombeau vide n'est qu'un argument indirect et non décisif, puisque la disparition du corps, seul fait constaté, admet d'autres explications possibles que la résurrection. Les apparitions sont un argument direct, mais que l'on peut dire incertain dans sa signification... Jésus ressuscité apparaissait et disparaissait à la manière des esprits ; pendant l'apparition, il était visible, palpable, et on pouvait l'entendre comme un homme à l'état naturel. Ce mélange de qualités peut-il inspirer une confiance entière à l'historien qui aborde la question sans foi préalable ? Évidemment non. L'historien réservera son adhésion, parce que la réalité objective des apparitions ne se définit pas pour lui avec une précision suffisante (p. 74-75). »

Les bras tombent de stupéfaction et de découragement à la lecture de cette page. Qui pourrait, en effet, essayer de refaire avec plus de force et de netteté que nos grands théologiens et nos grands orateurs catholiques, l'argumentation si souvent recommencée pour montrer la force probante de ce fait de la résurrection !

« La disparition du corps, nous dit-on, admet d'autres explications ». Au moins aurait-il fallu ajouter qu'après dix-neuf siècles ces autres explications sont

encore à trouver. Renan lui-même en fait visiblement l'aveu, quand, après avoir parcouru toutes les solutions imaginées, depuis Celse jusqu'à lui, il finit par écrire cette phrase dédaigneuse où perce le dépit du rationalisme impuissant : « C'est une question oiseuse et insoluble, et *on ignorera toujours ce détail* (1) ».

On sait à Jérusalem que Jésus a prédit qu'il ressusciterait le troisième jour. Aucune précaution n'est omise pour empêcher une fraude que personne d'ailleurs n'était en mesure de commettre. Et voilà que, malgré ce luxe de précautions, malgré la pierre qui ferme le tombeau, malgré les scellés qui y sont apposés, malgré les soldats qui veillent à l'entour, au moment fixé d'avance, la pierre est renversée, à la stupéfaction des gardes, et le Christ s'échappe du sépulcre, en n'y laissant que les linges qui ont servi à sa toilette funèbre. Est-ce là un fait qu'il soit difficile de constater ? Est-il difficile de savoir que Jésus, mort sur la croix, a été déposé dans ce tombeau? Est-il plus difficile de savoir que le troisième jour il ne se trouvait plus dans ce même tombeau ouvert à tous les yeux? Or, l'effet suppose une cause. Quelle est la cause de cette disparition ? C'est en vain qu'on a cherché jusqu'ici une explication humaine qui puisse en rendre raison. La résurrection est la seule qui ne soit pas contradictoire. Aussi le bon sens et la bonne foi ne s'y sont jamais trompés.

Après être sorti du tombeau, Jésus ne se serait plus montré en ce monde, que sa résurrection formellement annoncée d'avance, accomplie dans des conditions qui excluent toute supercherie et constatée par une disparition autrement inexplicable, ne pourrait faire l'objet d'un doute. Mais voilà qu'il daigne apparaître à

(1) Les Apôtres, p. 38.

maintes reprises au milieu de ses apôtres, il condescend jusqu'à converser avec eux, jusqu'à partager leur repas, jusqu'à laisser toucher ses plaies, afin de dissiper toutes les hésitations. Quel *confirmatur* plus démonstratif peut-on souhaiter encore, pour renforcer la certitude de la résurrection ? Il ne reste plus qu'à dire avec saint Paul : « Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité notre prédication est vaine et vaine est votre foi ! (1) »

2° — L'ÉGLISE

Un autre point fondamental de la doctrine catholique, après la divinité de Jésus-Christ, c'est l'institution divine de l'Eglise.

Jésus-Christ, avant de quitter la terre, fonde et organise cette société surnaturelle, et il lui laisse, avec sa doctrine et ses sacrements, une hiérarchie destinée à la gouverner le long des siècles. Je ne veux point reproduire ici tous les passages de l'Evangile qui témoignent de cette fondation et qui contiennent, pour ainsi dire, la charte constitutionnelle de l'Eglise. Personne n'ignore que Jésus confie à ses apôtres tous les pouvoirs qu'il a reçus de son Père, qu'il leur donne autorité pour enseigner, qu'il les charge d'administrer les sacrements, qu'il prépose à leur tête Pierre, dont il fait son vicaire et son représentant en ce monde, et finalement qu'il s'engage à protéger l'Eglise contre toute défaillance doctrinale, contre toute persécution suscitée par la malice des hommes ou de l'enfer.

Eh bien, M. Loisy nous déclare que nous n'avons pas compris l'Evangile. Car Jésus, étant persuadé que

(1) I Cor., xv, 14.

le royaume final qu'il annonçait devait prochainement se réaliser, « n'avait pas réglé d'avance la constitution de l'Eglise comme celle d'un gouvernement établi sur la terre et destiné à s'y perpétuer pendant une longue série de siècles (p. 111). »

Aussi « la prééminence de l'évêque dans le groupe des anciens et dans la communauté, celle de l'évêque de Rome entre les évêques ne se dessineront et ne se fortifieront qu'avec le temps, selon les besoins de l'œuvre évangélique (p. 93). »

De fait, nous assure-t-on, à l'origine, « les douze forment une sorte de comité directeur qui a pour chef Simon-Pierre. On ne voit rien encore qui ressemble à l'administration d'une monarchie (p. 91). »

D'après M. Loisy, « les critiques ont observé que l'évêque de Rome, dont le rôle prendra tant de relief avant la fin du second siècle, ne se distingue pas nettement du corps des anciens à la fin du premier (p. 98). »

« On peut penser, ajoute-t-il à propos de saint Pierre et de saint Paul, on peut penser que, lorsqu'ils moururent, ils ne se doutaient pas... qu'ils eussent donné un chef suprême à l'Eglise (p. 100). »

Quoi qu'il en soit des documents sur le séjour et le rôle de saint Pierre à Rome, d'autres critiques ont observé tout au contraire qu'à l'origine de l'Eglise son influence est incomparable et sa primauté constamment manifeste.

M. l'abbé Fouard, dont on ne récusera pas, je crois, la valeur comme critique, nous a raconté lui-même, et il a écrit depuis, que voulant esquisser les origines de l'Eglise, il avait eu la pensée de grouper tous les événements de cette première période autour d'une vie de

saint Paul. « Nous voulions témoigner par là, dit-il, que le grand apôtre avait eu, dans cette formation, une telle prépondérance, que l'histoire de l'Eglise naissante était aussi la sienne. Mais à mesure qu'avançait l'ouvrage, une autre figure, se substituant à celle que nous nous efforcions de crayonner, se formait, pour ainsi dire, des traits mêmes de la première. La place destinée à l'apôtre des gentils, le chef des Douze était venu la remplir. Pierre, en effet, tient le principal rôle durant ce premier âge de l'Eglise ; il dirige le collège apostolique, agit, décide, organise... Par lui seul Jésus a constitué l'Eglise dans ses parties essentielles... Tout est l'œuvre de Pierre... Pierre est tout à la naissance du christianisme, et son nom n'a été mis en tête de ce volume que pour signaler un fait aussi considérable (1). »

Et l'on ose écrire, au nom de la critique, que « l'évêque de Rome ne se distingue pas nettement du corps des anciens avant la fin du premier siècle » ; que saint Pierre mourut « sans se douter qu'il eût donné un chef à l'Eglise » ; qu'à l'origine « rien ne ressemble à l'administration d'une monarchie ! » En vérité, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il y a critique et critique.

Autre point. Le concile du Vatican dit : « Anathème à qui soutiendrait que le Pontife romain n'est pas le successeur de Pierre dans les prérogatives de sa Primauté (2). » Déjà Pie IX avait condamné cette proposition, la trente-cinquième du Syllabus : « Rien n'empêche qu'un concile général ou l'assentiment de tous les peuples ne fassent passer le souverain pontificat

(1) Abbé Fouard, *Saint Pierre*, préface, p. VII-IX.
(2) *Const Pastor æternus*, cap. II.

de l'évêque et de la ville de Rome à un autre évêque et à une autre ville. »

De ces déclarations qui renouvellent l'enseignement traditionnel et en particulier une définition du Concile de Florence, les théologiens ont généralement conclu que ce n'est pas de droit ecclésiastique, c'est de droit divin que l'évêque de Rome est le successeur de Pierre. Puisque l'Eglise, en effet, ne peut rien changer à cet ordre de succession, pas même par un Concile général, ce n'est donc pas elle qui l'a établi. Ce que l'Eglise a fait de son autorité, elle peut le modifier ou le supprimer. Aussi Benoît XIV disait-il : « Puisque Pierre a fixé son siège à Rome et qu'il y a été glorieusement couronné du martyre, *que ceci ait eu lieu sur un ordre divin ou d'après une révélation expresse faite spécialement à Pierre par Dieu, ou que ceci se soit produit par la seule volonté de Pierre, mais alors divinement inspiré*, toujours est-il que la prérogative du pontificat suprême demeure liée au siège de Rome, de telle sorte que celui qui succède à Pierre sur ce siège succède nécessairement à Pierre dans sa primauté sur l'Eglise universelle (1). »

D'autres théologiens, je le sais, ont pensé que Dieu a pu simplement ratifier le choix librement fait par Pierre du siège de Rome, pour lui et pour ses successeurs. Quoi qu'il en soit, et allât-on plus loin encore, jamais du moins on n'expliquera cette union de l'épiscopat romain et du pontificat suprême, union constamment maintenue, solennellement proclamée, universellement admise, depuis dix-neuf siècles, si elle n'a pas été explicitement déterminée par Pierre.

Je renonce à concilier avec cet enseignement la pro-

(1) *De Syn. dioc.*, l. II, c. I.

position de M. Loisy : « C'est sans le vouloir expressément qu'ils (les apôtres) avaient fait de l'Eglise romaine la mère et la maîtresse des Eglises du monde entier (p. 101). »

Je ne vois pas davantage comment accorder avec la tradition catholique certaines assertions étranges sur l'origine de l'épiscopat.

C'est l'enseignement de l'Église que l'épiscopat est d'institution divine, que les évêques sont de droit divin les successeurs des apôtres, et que de droit divin également leur juridiction est de forme unitaire. Le Concile du Vatican le redisait formellement : *Episcopi qui positi a Spiritu Sancto in Apostolorum locum successerunt, tanquam veri pastores assignatos sibi greges, singuli singulos, pascunt et regunt* (Constit. prima de Ecclesia, cap. III).

Ceci n'empêche pas M. Loisy d'écrire : « La prééminence de l'évêque dans le groupe des anciens... ne se dessinera et ne se fortifiera qu'avec le temps, selon le besoin de l'œuvre évangélique (p. 93.) L'épiscopat unitaire s'est constitué plus tard en Occident qu'en Orient... Il n'y en avait sans doute pas moins dès l'origine, à Rome comme ailleurs, une sorte de président qui est devenu bientôt l'évêque unique (p. 98.) »

A ces expressions tout au moins fort ambiguës qu'on me permette d'opposer l'explication franche et catégorique donnée par Mgr Duchesne, dont la critique n'a jamais passé pour arriérée : « Vers le milieu du second siècle, dit-il, nous trouvons l'épiscopat fonctionnant partout ; il y a des évêques à Rome, à Lyon, à Athènes, à Corinthe, à Smyrne, à Sardes, à Hiéropolis, dans toute l'Asie, dans le Pont, en Crète, dans tous les pays sur lesquels subsiste quelque renseignement. Nulle

part cette institution ne présente la moindre trace de nouveauté... Les faits et les témoignages historiques sur l'existence universelle et incontestée de l'*épiscopat unitaire,* vers le milieu du second siècle, ne peuvent s'expliquer par des causes tardives et secondaires. *Il n'y a que l'autorité des apôtres qui ait pu établir une telle institution.* » (Les Origines de l'Église. Lithogr., pp. 61, 65).

Encore une fois, il y a critique et critique. Mais on voit, par cet exemple, s'il est utile d'avoir la tradition doctrinale pour fil conducteur dans les dédales de la critique documentaire, et combien sont suspectes toutes les conclusions qui iraient à diminuer la conception catholique de l'Église, ou seulement à répandre des doutes sur son institution et sur l'origine de sa hiérarchie.

3° — LES SACREMENTS

Après avoir ainsi réduit le rôle de Jésus-Christ dans la fondation et l'organisation de l'Église, que va-t-on conserver encore de la doctrine catholique sur les Sacrements?

Le Concile de Trente dit anathème à qui ose soutenir que Jésus-Christ n'a pas institué tous les sacrements de la Loi Nouvelle; qu'il y a plus ou moins de sept sacrements ; que l'un des sacrements n'est pas vraiment et proprement un sacrement (1). Cependant M. Loisy écrit : « Jésus n'a pas plus réglé d'avance le culte chrétien qu'il n'a réglé formelle-

(1) Sess. VII *de sacramentis in genere*, can. 1.

ment la constitution et les dogmes de l'Église... Ce serait chose inconcevable que Jésus avant sa dernière heure eût formulé des prescriptions rituelles (p. 181). C'est seulement à partir du douzième siècle que la tradition occidentale est fixée sur le nombre des sacrements. L'Église primitive n'en connaissait que deux principaux : le baptême, auquel était associée la confirmation, et l'eucharistie ; le nombre des sacrements secondaires était indéterminé. Une telle indécision serait inexplicable si le Christ, au cours de sa vie mortelle, avait attiré l'attention de ses disciples sur sept rites différents, destinés à être la base du culte chrétien dans tous les siècles (p. 194). »

En vain le Concile de Trente déclare-t-il que, si l'Église a le droit de modifier les rites accessoires des sacrements, elle n'a pas le droit d'en changer la substance qui est d'institution divine, M. l'abbé Loisy nous déclare qu'elle peut en instituer de nouveaux et que ce pouvoir subsistera autant qu'elle-même : « Le temps où l'Église a fixé le nombre des sacrements n'est qu'un point particulier de ce développement (sacramentel), et n'en marque ni le commencement ni le terme. Le point de départ est celui qui a été indiqué, à savoir le baptême de Jésus et la dernière cène. Le terme est encore à venir, le développement sacramentel, tout en suivant les mêmes lignes générales, ne pouvant prendre fin qu'avec l'Église elle-même (p. 203). »

Le Concile de Florence enseigne qu'il faut, pour constituer les sacrements, une chose qui en est comme la matière, des paroles qui en sont comme la forme, et un ministre qui les confère avec l'intention de faire ce que fait l'Église : qu'un des trois éléments essentiels vienne à faire défaut, il n'y a plus de sacrement. Le

Concile de Trente (1) répète que la matière et la forme constituent l'essence des sacrements : *Praterquam quod materia et forma quibus sacramenti essentia perficitur*. Tous les théologiens ont respecté ces formules consacrées par de pareilles autorités. Mais M. Loisy en prend plus à son aise avec l'enseignement conciliaire. « Il importe peu, dit-il, que les sacrements soient censés composés de matière et de forme; on pourrait sans inconvénient laisser de côté ces notions de l'ancienne philosophie, qu'on leur applique artificiellement... (p. 217). Il ne faut pas s'exagérer l'importance de l'œuvre accomplie par les théologiens scolastiques qui ont fixé, avant le Concile de Trente, le nombre des sacrements, et qui ont réuni sous la même rubrique, en retrouvant en chacun, selon la formule aristétotélicienne, une matière et une forme, des actes aussi disparates que le baptême et le contrat matrimonial, l'absolution des péchés et l'extrême-onction (p. 203). »

On peut entrevoir, après ces affirmations sur la nature des sacrements, comment on va parler de chaque sacrement en particulier.

La Pénitence, dit le Concile de Trente, est vraiment et proprement un sacrement (2). Il y a anathème pour qui confond le Baptême et la Pénitence, comme si ces deux sacrements n'étaient pas distincts (3). Le même Concile nous enseigne que Jésus-Christ a institué le sacrement de Pénitence quand, après sa résurrection, il souffla sur ses apôtres en leur disant : « Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous

(1) Sess. XIV, cap. II.
(2) Sess. XIV, can. 1.
(3) Sess. XIV, can. 2.

les remettrez ; et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ; » et que l'Église depuis son origine a toujours entendu ces paroles dans ce sens : *Sicut Ecclesia ab initio semper intellexit* (1). Malgré ces déclarations formelles, résumé et sanction de toute la Tradition, M. Loisy écrit que « l'habitude de conférer le baptême aux enfants... a contribué à le dédoubler dans la pénitence (p. 195) » ; qu'on « n'eut pas d'abord l'idée du chrétien pécheur et réconcilié. On supposait que les défaillances communes étaient réparées par une sorte d'effet persévérant du baptême, par la prière, par la communion, par toutes les bonnes œuvres, surtout par les œuvres de charité. Les péchés très graves et scandaleux mettaient en dehors de l'Église et de l'économie régulière du salut ceux qui s'en rendaient coupables (p. 196). » Mais « dès le douzième siècle, la pénitence suit l'absolution au lieu de la précéder, ce qui contribue à augmenter dans l'absolution le caractère de grâce et *lui donne même le caractère d'une grâce sacramentelle* (p. 198). »

Quant à l'Eucharistie, on se demande avec anxiété ce que peut bien devenir, dans le nouveau système, l'institution de ce sacrement et de ce sacrifice, faite par un Christ qui n'est Fils de Dieu qu'en expectative et qui ne prévoit pas la durée de l'Église. On trouve dans le livre une page où tout semble calculé pour laisser entendre aux initiés ce qu'on n'oserait dire ouvertement : « La cène des premiers chrétiens était un mémorial de la passion et une anticipation du festin messianique où Jésus était présent. Il n'y a pas de différence très sensible entre la conception paulinienne de l'eucharistie et l'idée qu'en

(1) Sess. XIV, cap. I et can. 3.

ont aujourd'hui les simples chrétiens, étrangers aux spéculations de la gnose théologique, et qui croient (?) entrer en communion réelle avec le Christ-Dieu par la réception du pain consacré (?). Le culte chrétien tout entier se développa autour de la cène eucharistique. La simple bénédiction et la distribution du pain et du vin, détachées de l'agape, entourées de lectures, de prières, de chants, étaient devenues le sacrifice de la Messe. Puisque la mort de Jésus était conçue (?) comme un sacrifice, l'acte commémoratif de cette mort devait participer au même caractère. La forme liturgique contribuait aussi à le lui donner, par l'oblation réelle du pain et du vin, avec la participation de tous les fidèles aux mets sanctifiés, comme dans les sacrifices anciens (p. 199-200). »

A travers cette phraséologie, peut-on vraiment reconnaître encore la doctrine intégrale de l'Église sur la transsubstantiation et la présence réelle? Je pose la question, sans oser prendre sur moi d'y répondre.

A propos de l'Extrême-onction, le Concile de Trente est on ne peut plus formel : « Si quelqu'un dit que l'Extrême-onction n'est pas vraiment et proprement un sacrement, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ et promulgué par le B. Apôtre Jacques, mais seulement un rite qui nous est venu des Pères, ou une invention humaine, qu'il soit anathème (1). »

Or, voici ce qu'en dit M. Loisy : « Jésus paraît avoir enjoint, ou permis, ou donné à ses disciples l'exemple de faire aux malades des onctions d'huile accompagnées de prières, pour les soulager ou même les guérir : c'est,

(1) Sess. XIV, *de Sacr. Ext. Unct.*, can 1.

dans l'Évangile, tout le sacrement de l'extrême-onction. L'histoire de cette *coutume* dans les premiers siècles chrétiens est assez obscure. L'usage des onctions d'huile n'a probablement jamais cessé d'être pratiqué depuis les temps primitifs, mais l'emploi de l'huile bénite était très varié. L'onction des malades en danger de mort, par les mains du prêtre, se distingue des autres par sa signification particulière et son caractère plus solennel. Au point de vue historique, c'est ce qui lui valut d'être comptée parmi les sacrements, lorsqu'on s'occupa d'en dresser le catalogue, limité au nombre sept (p. 201). » Il faut plus que de la bonne volonté pour voir dans cet exposé la doctrine catholique sur l'institution du sacrement par Jésus-Christ.

Au sujet de l'introduction du Mariage dans la liste des sacrements, l'explication proposée n'est pas moins fantaisiste.

Mais à continuer cette analyse et ces citations nous prolongerions indéfiniment, et nous en avons dit assez, croyons-nous, pour montrer jusqu'où la nouvelle exégèse porte l'audace dans l'interprétation ou plutôt dans la diminution de nos dogmes.

II

Les Procédés.

Avec ses doctrines, la nouvelle École a ses procédés, dont on peut dire qu'ils ne sont formulés explicitement nulle part, mais qu'ils sont employés visiblement partout.

Je me borne à en signaler quelques-uns, ceux dont il est surtout facile de saisir l'application dans le livre de M. Loisy.

Premier procédé. — *Se débarrasser des textes tant soit peu gênants par une fin de non-recevoir, soit en contestant leur authenticité, soit en les supposant altérés par une retouche tardive.*

M. Loisy use largement de ce procédé, assurément très simple, et qui met fort à l'aise, car il permet de défendre toutes les théories, après avoir écarté préalablement les passages de l'Écriture qui y contredisent.

Nous avons déjà rencontré ce procédé, à propos des textes relatifs à la Rédemption. Quelques nouveaux exemples montreront si l'auteur se fait faute d'y recourir.

A l'interprétation singulière qui ne veut entendre par le Royaume de Dieu, dont il est parlé si souvent dans l'Évangile, que la société finale des élus, on oppose cette parole de N.-S. affirmant aux Juifs que s'il chasse les démons par l'esprit de Dieu, c'est donc que le Règne de Dieu est déjà commencé au milieu d'eux. Mais M. Loisy répond sans hésiter : « Cette assertion, qui

vient à l'appui d'un argument tiré des exorcismes pratiqués par les Juifs et qui sépare assez mal à propos (?) les deux comparaisons du royaume divisé et du guerrier armé, pourrait appartenir à une couche secondaire de la tradition évangélique (p. 9). »

On lui objecte encore cette autre parole de N.-S. aux Pharisiens qui croient toujours à un royaume temporel du Messie, dont la prospérité leur assurera toutes les joies qu'ils peuvent rêver : « Le royaume de Dieu ne vient pas de manière à frapper les regards. On ne dira point : Il est ici, ou : Il est là ; car le royaume de Dieu est au-dedans de vous (1). » Ce texte est formel et ruine par la base la théorie du royaume exclusivement final. La réponse de M. Loisy est assez compliquée, mais elle s'inspire du même procédé : « Cette déclaration ne se lit que dans Luc et fait partie d'un préambule que l'auteur a rédigé pour un discours eschatologique dont la substance a été retenue par Matthieu. Il y a beaucoup de chances pour que ce discours seul appartienne à la source commune des deux Évangiles et que la parole citée vienne de Luc ou de sa tradition particulière. L'ensemble de cette introduction est dans le style de l'évangéliste, qui crée volontiers la mise en scène des discours qu'il reproduit... Si la parole a été réellement prononcée par Jésus et adressée aux Pharisiens, comme le dit l'évangéliste, elle ne peut pas signifier que le royaume de Dieu soit en eux, c'est-à-dire dans leurs âmes ; car ces Pharisiens ne croient pas à l'Évangile et n'ont point de part au royaume... (pp. 20-21). »

M. Harnack, pour appuyer sa théorie de la Filiation divine, cite cette parole de Notre-Seigneur : « Nul ne

(1) Luc, XVII, 20-21.

connaît le Fils si ce n'est le Père, ni le Père si ce n'est le Fils, et celui à qui le Père le révèle. » Je laisse de côté l'explication proposée par M. Loisy sur ce passage ; je ne cite que sa conclusion : « Il est assez probable que, nonobstant sa présence dans deux Évangiles, le morceau où se trouve le texte allégué par M. Harnack est, au moins dans sa forme actuelle, un produit de la tradition chrétienne des premiers temps (p. 46, cf. p xix). »

Finalement, on nous donne une appréciation qui ouvre le champ à toutes les hypothèses et à toutes les interprétations : « En beaucoup de détails l'intérêt apologétique ou simplement didactique a influencé la rédaction des discours et des faits (p. 50). » On nous déclare « qu'il ne reste dans les Évangiles qu'un écho nécessairement affaibli et un peu mêlé de la parole de Jésus (pp. xx-xxi). »

Avec ce système, on tremble en songeant à ce que deviendrait la sainte Écriture, si chacun, sous prétexte de critique, se permet d'élaguer ainsi à son gré les parties qui le gênent ou qui lui déplaisent ; si chacun se fait juge de ce qu'il peut conserver ou retrancher.

Sans doute l'Église n'a jamais engagé son infaillibilité à soutenir l'authenticité rigoureuse — j'entends surtout l'authenticité d'origine — de toutes les moindres parties de l'Écriture, telle que nous l'avons aujourd'hui entre les mains. Mais, en nous la présentant dans sa forme actuelle, l'Église accomplit un acte d'autorité pour lequel le sens catholique impose le plus grand respect ; elle nous donne une direction dont il n'est pas permis de s'écarter sans une extrême réserve. Nous avons pu récemment constater, à propos de discus-

sions sur le fameux verset des trois témoins célestes, comment, avec la même liberté, on parle d'un ton différent, selon qu'on s'inspire plus ou moins du véritable esprit catholique.

Mais il y a loin d'une liberté pleine de déférence et de réserve, à la désinvolture qui permet à chacun de prononcer sur la valeur de chaque livre, de chaque page et de chaque mot des Saintes Écritures. Par cette voie nous en arriverions vite à un nouveau protestantisme : ce ne serait plus la liberté d'interprétation, ce serait la liberté d'acceptation.

Deuxième Procédé. — *Expliquer les textes, sans tenir compte de l'interprétation reçue et autorisée dans l'Église.*

On en convient assez ouvertement : « L'œuvre de l'exégèse traditionnelle... semble en contradiction permanente avec les principes d'une interprétation purement rationnelle et historique (p. 168). » La conclusion sera peut-être que l'exégèse traditionnelle, étant une des formes ordinaires de l'enseignement catholique, doit redresser ces prétendus principes qui la contredisent? Car, s'il y a contradiction, il faut choisir : ou l'exégèse traditionnelle se trompe, ou ces prétendus principes sont en défaut. Eh bien, c'est l'exégèse traditionnelle qui est impitoyablement condamnée, sous prétexte que dans cette exégèse « il est toujours sous-entendu que les anciens textes bibliques, et aussi les témoins de la tradition, doivent contenir la vérité du temps présent; et on l'y trouve parce qu'on l'y met. (*Ibid.*) »

C'est avec ce procédé qu'on est arrivé à une explication absolument inouïe sur le Royaume du ciel et le Règne de Dieu. C'est ce procédé qui a permis de lire dans

l'Évangile que Notre Seigneur ordonne l'abandon effectif de tous les biens de ce monde ; qu'il a déconseillé le travail ; qu'il a recommandé l'aumône non en faveur des pauvres, mais en faveur des riches. C'est par suite de ce procédé qu'on n'est parvenu à découvrir dans le texte évangélique ni l'institution de l'Église, ni l'institution spéciale de la Pénitence...

Nous sommes en plein dans le système de l'interprétation personnelle et individuelle : on sait où conduit ce système.

Dans son encyclique sur l'étude de l'Écriture sainte, Léon XIII nous a mis en garde contre une pareille illusion : « Le Concile du Vatican, dit-il, renouvelant un décret du Concile de Trente sur l'interprétation des divines Ecritures, a décidé que dans les choses de la foi et des mœurs on doit regarder comme le sens exact de la sainte Écriture, celui qu'a regardé et regarde comme tel notre sainte Mère l'Église, à qui il appartient de juger du sens et de l'interprétation des Livres sacrés. Il n'est donc permis à personne d'expliquer l'Écriture d'une façon contraire à cette signification ou encore à l'enseignement unanime des Pères. » Et le Souverain Pontife, sur le témoignage d'un historien de l'Église, rappelle que les saints Pères eux-mêmes « expliquaient les Écritures non d'après leur propre opinion, mais d'après les écrits et l'autorité de leurs prédécesseurs, parce qu'il était évident que ceux-ci avaient reçu, comme succession des apôtres, les règles pour l'interprétation des Livres sacrés. »

Ce n'est pas seulement l'esprit d'obéissance qui commande de suivre fidèlement ces règles ; c'est la prudence qui doit inspirer le respect pour une direction aussi sage. LÉglise, en effet, n'a pas que les Écritures

dans son dépôt doctrinal ; elle garde d'autres vérités qui lui sont une source d'informations précieuses, et lui permettent tantôt de combler les lacunes, tantôt d'éclairer les passages obscurs des écrivains inspirés.

Troisième Procédé — *Étudier et interpréter les Livres saints soit en historien, soit en érudit, soit en philologue, avec la prétention d'écarter toute préoccupation proprement théologique.*

On déclare qu'on laisse les théologiens à leurs travaux respectifs, on demande simplement la liberté de se livrer en paix à des travaux qui ne relèvent que de la science. Du reste on ne dissimule pas qu'on ne professe qu'une médiocre estime pour les théologiens : « Peut-être a-t-on déjà vu des théologiens qui savaient être historiens, c'est-à-dire prendre les faits tels qu'ils résultent des témoignages sainement compris, sans introduire leurs propres pensées dans les textes qu'ils interrogeaient... Mais il faut bien avouer qu'on en a toujours vu et que l'on en voit encore un bien plus grand nombre qui, pourvus d'un système général que la tradition leur a fourni ou qu'ils ont eux-mêmes élaboré sous l'influence de la tradition, tout en croyant parfois s'y soustraire, plient inconsciemment, ou même consciemment, les textes et les faits au gré de leurs doctrines (p. xi). »

Cette prétention de se soustraire à tout contrôle de la théologie n'est pas nouvelle. Mais il y a longtemps aussi qu'à cette prétention on a répondu qu'il n'est jamais loisible au fidèle de soutenir ou même de proposer au nom de n'importe quelle science humaine des conclusions en désaccord avec les vérités imposées à notre croyance par l'Église ; qu'en cas de conflit c'est à

la foi de corriger la raison et non pas à la raison de redresser la foi.

C'est cette prétention que Pie IX condamnait jadis dans une lettre célèbre adressée à l'archevêque de Munich (11 décembre 1862). Un docteur allemand, Frohschammer, soutenait que jamais la philosophie ne doit se soumettre à aucune autorité. « Peut-être, disait Pie IX, peut-être pourrait-on tolérer ce sentiment, s'il était question du droit qu'a la philosophie, comme les autres sciences, de tenir à ses principes, à sa méthode, à ses conclusions... Mais cette juste liberté de la philosophie doit connaître ses limites et s'y arrêter. Jamais, en effet, ni le philosophe, ni la philosophie même, n'auront le droit ni d'enseigner des choses contraires à ce qu'enseignent la révélation et l'Eglise, ni de révoquer en doute ces vérités révélées... ni de récuser le jugement que l'autorité de l'Eglise a cru devoir porter sur certaine conclusion philosophique laissée libre jusque-là. »

C'est la règle que traçait aussi le Concile de Vatican : « L'Eglise, dit-il, n'empêche pas les sciences d'user, dans leurs sphères spéciales, des principes et des méthodes qui leur sont propres ; mais, tout en reconnaissant cette juste liberté, elle veille avec le plus grand soin à ce qu'elles ne contredisent jamais la doctrine sacrée et ne tombent ainsi dans l'erreur ; à ce qu'elles ne franchissent point leurs propres limites, pour s'aventurer dans le domaine de la foi et y porter le trouble (1). »

C'est qu'en effet la vérité ne saurait être opposée à la vérité. Les savants eux-mêmes en conviennent ; quand un calcul les conduit à un résultat qui ne s'accorde pas avec une autre solution évidente ou

(1) Conc. Vatic. *Const. de Fide cathol.*, c. IV.

péremptoirement démontrée, ils n'hésitent pas à conclure que le calcul est défectueux. Ainsi doit-il en être à plus forte raison pour le savant catholique, dès que ses recherches paraissent contredire sur un point quelconque la doctrine de l'Église, ou la théologie en tant du moins qu'elle est l'interprète de cette doctrine et l'un des organes de la Tradition.

Persuadé que l'esprit humain, toujours court par quelque endroit, s'aveugle aisément, mais que l'Eglise, organe de l'Esprit-Saint, ne se trompe pas, il regarde alors ses découvertes comme inexactes ou insuffisantes, et il attend de l'avenir des documents nouveaux, des données plus étendues, des lumières plus vives, pour redresser ses conclusions et les mettre d'accord avec l'enseignement catholique. Et loin de se plaindre de l'autorité doctrinale de l'Église comme d'une entrave qui retient ses pas ou d'une barrière qui ferme les routes de la science, il la considère comme un phare providentiellement allumé pour l'éclairer et pour le diriger.

Si l'on avait consulté une saine théologie, aurait-on écrit ces pages malsonnantes sur l'origine de l'Église? aurait-on nié l'institution divine des sacrements? aurait-on parlé avec ce dédain de la matière et de la forme qui les constituent? aurait-on jamais supposé qu'un compromis pût avoir lieu entre la philosophie grecque et la tradition chrétienne (p. 140)? Aurait-on hasardé ces formules devant lesquelles tout lecteur s'arrêtera malgré lui, pour se demander si l'auteur ne sacrifie pas une partie de la doctrine catholique : « On peut soutenir, au point de vue de l'histoire, que la Trinité, l'Incarnation sont des dogmes grecs puisqu'ils sont inconnus au judaïsme et au judeo-christianisme

(p. 140) ; » « dans le concept de l'Incarnation la notion du Verbe est philonnienne autant que biblique (p. 142) ; » « l'Incarnation du Verbe fut la seule manière convenable de traduire à l'intelligence grecque l'idée du Messie (p. 140); » « la théorie du Logos incarné fut nécessaire lorsque l'Évangile fut présenté... au monde païen tout entier et à quiconque avait reçu l'éducation héllénique (p. 136) ? »

QUATRIÈME PROCÉDÉ. — *Conserver les termes de l'enseignement traditionnel, mais en modifiant le sens qu'on leur a donné jusqu'à nous, sous prétexte de mettre ainsi la pensée catholique plus en harmonie avec le progrès, les découvertes et l'évolution de la science.*

Le Concile du Vatican signalait déjà cette tendance. Il recommandait « de conserver toujours le sens des dogmes sacrés une fois déclaré par l'Église, et de ne jamais s'écarter de ce sens, sous prétexte d'une pénétration plus profonde » : *Nec unquam ab eo sensu, altioris intelligentiæ specie et nomine recedendum* (1).

Le même Concile dit « anathème à qui oserait soutenir qu'aux dogmes proposés par l'Église, le progrès de la science conduira un jour à donner un autre sens que celui dans lequel l'Église les a compris et les comprend (2). »

On dirait que le Concile a visé d'avance les assertions mêmes du livre :

« Les formules traditionnelles sont soumises à un

(1) Conc. Vatic. *Constit. de Fide cath.*, cap. IV.
(2) *Ibid.* Can. *de Ratione et Fide*, can. 3.

travail perpétuel d'interprétation, où la « lettre qui tue » est efficacement contrôlée par « l'esprit qui vivifie (p. 159). »

« Il n'est pas indispensable à l'autorité de la croyance qu'elle soit rigoureusement immuable dans sa représentation intellectuelle et dans ses expressions verbales. Une telle immutabilité n'est pas compatible avec la nature de l'esprit humain (p. 166). »

Il est naturel que « les symboles et les définitions dogmatiques soient en rapport avec l'état général des connaissances humaines dans le temps et le milieu où ils ont été constitués. Il suit de là qu'un changement considérable dans l'état de la science peut rendre nécessaire une interprétation nouvelle des formules (p. 164.) »

Ce n'est pas que l'Église répugne au progrès, tout au contraire. Loin d'être pétrifiée, l'Église est un organisme vivant, elle croît en science, comme son divin Fondateur croissait en sagesse, à mesure qu'elle avance en âge. Non pas qu'elle ajoute des vérités au dépôt dont elle a primitivement reçu, par l'entremise des apôtres, toute la plénitude, ou qu'elle substitue des vérités nouvelles à celles dont la garde et l'interprétation lui ont été confiées; mais, en s'adaptant aux besoins et aux tendances des époques qu'elle traverse, tantôt elle fait resplendir tel point de la révélation divine jusque-là resté dans l'ombre, tantôt elle dégage telle conséquence demeurée inaperçue dans les principes, tantôt elle enseigne avec plus de précision tel article qui n'avait encore été proposé que sous une forme générale et qui flottait dans une demi-lumière.

Sûre d'elle-même, ou plutôt de Jésus-Christ qui l'assiste, elle n'a jamais pris ombrage de la vraie science ;

elle est la première à provoquer et à faciliter les investigations dans les champs inépuisables de l'exegèse et de la tradition ; elle n'a que des encouragements et des bénédictions pour ces vaillants pionniers dont les efforts consciencieux contribuent si puissamment au triomphe de la vérité. Avec Vincent de Lérins elle ne cesse de leur redire : « Augmentez, perfectionnez, de toute l'ardeur dont vous êtes capables, la connaissance et l'intelligence de la doctrine révélée » : *Crescat igitur et multum vehementerque proficiat intelligentia, scientia, sapientia.* « Mais, ajoute-t-elle avec lui, restez constamment fidèles au même dogme, au même sens, à la même pensée catholique » : *Sed in eodem dogmate, eodem sensu, eademque sententia* (1). Pour elle, en effet, tout progrès réellement scientifique ne peut avoir d'autre résultat que celui d'éclairer davantage la vérité déjà enseignée et par là même à jamais fixée ; car le sens de la révélation une fois déterminé, soit par le magistère infaillible, soit par la croyance universelle, reste dès lors à l'abri de toute variation (2).

CINQUIÈME PROCÉDÉ. — *Demander ses informations à peu près exclusivement aux auteurs hétérodoxes, comme s'ils avaient le monopole de la science, et regarder comme non avenu tout ce qu'ont enseigné les Docteurs catholiques soit de notre temps, soit des siècles antérieurs.*

(1) *Vinc. Lir. Common.*, n. 28, cité par le Concile du Vatican.

(2) *Christi vero Ecclesia, sedula et cauta depositorum apud se dogmatum custos, nihil in his unquam permutat, nihil minuit, nihil addit, non amputat necesaria, non apponit superflua, non amittit sua, non usurpat aliena, sed omni industria hoc unum studet, ut vetera fideliter sapienterque tractando, si qua sunt illa antiquitus informata et inchoata, accuret et poliat; si qua jam expressa et enucleata, consolidet, firmet; si qua jam confirmata et definita, custodiat.* (Vinc. Liv., ibid., n. 32)

Aucun procédé n'est plus visible dans les publications de la nouvelle école, où les auteurs protestants d'Allemagne sont pour ainsi dire seuls admis à faire entendre leur témoignage.

C'est contre cette aberration que Léon XIII voulait nous prémunir, quand il écrivait dans son encyclique déjà citée sur l'étude de l'Écriture sainte : « Ce qui ne convient pas, c'est qu'ignorant ou méprisant les excellents ouvrages que les nôtres nous ont laissés en grand nombre, l'interprète leur préfère les livres des hétérodoxes ; qu'au grand péril de la saine doctrine et trop souvent au détriment de la foi, il y cherche l'explication de passages au sujet desquels les catholiques ont excellemment et depuis longtemps exercé leur talent et multiplié leurs travaux.

» Quoique, en effet, les œuvres des hétérodoxes, sagement utilisées, puissent parfois aider l'interprète catholique, cependant il importe à celui-ci de se souvenir que le sens des Saintes Lettres ne se trouve nulle part dans toute sa pureté en dehors de l'Église ; et ne peut être donné par ceux qui, privés de la vraie foi, ne parviennent pas jusqu'à la moelle des Écritures, mais en rongent seulement l'écorce. »

Hélas ! ni ces prétentions ni ces procédés ne sont choses absolument nouvelles. L'esprit humain est trop avide de liberté et d'émancipation pour n'avoir pas cherché à secouer plus d'une fois la tutelle, pourtant si sage et si douce, de l'Église. De son temps, Bossuet voyait déjà se produire les abus d'une critique indépendante. On peut ne pas souscrire à tous ses jugements, lorsqu'il se jeta dans la lutte pour défendre

l'Écriture et la Tradition, sapées par le marteau d'une exégèse plus ou moins rationaliste. Mais qui ne comprend l'indignation du grand évêque, lorsqu'il parle de celui qui menait alors la campagne et que certains exégètes de nos jours, non contents de recueillir les parties vraiment scientifiques et saines de son œuvre, osent revendiquer comme leur initiateur et leur patron (1)?

« Il faut y regarder de près, écrivait-il, je trouve presque partout des erreurs, des vérités affaiblies, des commentaires mauvais mis à la place du texte, et enfin les pensées des hommes au lieu des pensées de Dieu; un mépris étonnant des locutions consacrées par l'usage de l'Eglise, et enfin de tels obscurcissements qu'on ne peut les dissimuler sans prévarication. Aucune des fautes de cette nature ne peut passer pour peu importante puisqu'il s'agit de l'Évangile qui ne doit perdre ni un iota ni un de ses traits (2). »

« Qu'il étale, disait-il ailleurs, qu'il étale tant qu'il lui plaira sa vaine science et qu'il fasse valoir sa critique, il ne s'excusera jamais, je ne dirai pas d'avoir ignoré, avec tout son grec et son hébreu, les éléments de la théologie, mais je dirai d'avoir renversé les fondements de la foi, et avec le caractère de prêtre d'avoir fait le personnage d'un ennemi de l'Église... (3)

» S'il n'y avait que les hérétiques qui s'élevassent contre une autorité si sainte, comme on connaît leur erreur, la séduction serait moins à craindre; mais lorsque des catholiques et des prêtres, des prêtres, dis-je,

(1) C'est sans doute en souvenir de Richard Simon, le grand ancêtre, que M. Loisy, entre autres pseudonymes, a pris parfois celui de Jacques Simon.

(2) Lettre à M. de Malézieu, chancelier de Dombes, 19 mai 1702.

(3) Défense de la Tradition et des SS. Pères, l. I, ch. VIII.

ce que je répète avec douleur, entrent dans leur sentiment et lèvent dans l'Église même l'étendard de la rebellion contre les Pères, il faut craindre que les fidèles séduits ne disent, comme quelques Juifs : Un prêtre du sang d'Aaron est venu à nous et il ne nous trompera pas. Et si ceux qui sont en sentinelle sur la maison d'Israël ne sonnent point de la trompette, Dieu demandera de leur main le sang de leurs frères, qui seront déçus faute d'avoir été avertis (1). »

(1) Défense de la Tradition et des SS. Pères, préface.

ÉMILE COLIN, IMPRIMERIE DE LAGNY (S.-ET-M.)

Victor RETAUX, Libraire-Éditeur

82, RUE BONAPARTE, PARIS

LES INFILTRATIONS KANTIENNES ET PROTESTANTES

ET

LE CLERGÉ FRANÇAIS

Par l'abbé J. FONTAINE

Un fort volume in-18 jésus. . . . . 3 fr. 50

Ce volume fait suite à celui que publiait l'auteur au début de l'année 1901 contre certains exégètes catholiques qui mettaient en péril la démonstration scriptuaire de la divinité de Jésus-Christ.

Le débat, restreint tout d'abord aux seules questions exégétiques, prend ici toute son ampleur. Ce n'est plus seulement en effet la divinité de Jésus-Christ qui est en cause, mais encore :

1° L'existence de Dieu dont on ne saurait fournir des preuves apodictiques d'après le P. Laberthonnière ;

2° La spiritualité du Dieu de la Genèse, d'après M. l'abbé Bigot ;

3° La personnalité de Dieu, dernière idole à briser, d'après M. l'abbé Hébert.

4° Le fait de la révélation, compromis par les attaques de M. Blondel, de MM. les abbés J. Martin, Loisy, Mano, Pêchegut, etc., contre les critères qui le garantissent : miracles et prophéties.

5° La dogmatique révélée tout entière, qui, en évoluant, finirait par s'identifier avec les vérités scientifiques, d'après M. Lechartier.

A ces doctrines de destruction, l'auteur des *Infiltrations kantiennes et protestante* oppose victorieusement la doctrine traditionnelle et catholique. Il indique le *remède suprême* dans une longue étude, très approfondie et absolument inédite de la constitution *Dei Filius* du concile du Vatican. Sa discussion est calme toujours respectueuse pour les personnes, implacable contre les erreurs. Jamais livre ne vint plus à propos que celui-ci.

NOUVEAU CATHOLICISME

ET

NOUVEAU CLERGÉ

Par Charles MAIGNEN

Un fort volume in-18 jésus . . . . . 3 fr. 50

L'auteur a résumé dans ce volume les principales controverses religieuses auxquelles il a pris part depuis la publication de son livre sur l'américanisme : *Le Père Hecker est-il un Saint?* C'est dire que ce nouvel ouvrage offre comme un tableau d'ensemble des questions qui intéressent le plus vivement l'opinion.

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

GAYLORD BROS.
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

M305728

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY